

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MILANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montreal, Vendredi 20 Octobre 1848. No. 11.

ROME.

Le Saint-Père a pris le parti de proroger les chambres romaines jusqu'au 15 novembre. Si l'on excepte une protestation du député Sterbini, personne n'a osé élever la voix dans l'enceinte du parlement contre une mesure qui était devenue d'urgence. La triste influence du ministère Mamiani a été telle, que toute l'organisation de l'état s'en est ressentie. Il faut du temps et du calme pour apaiser les passions qui débordent, pour mettre le premier appareil sur des plaies qui saignent longtemps encore; telle est sans doute la tâche que s'impose aujourd'hui la grande âme de Pie IX. Puisant dans sa conscience ces inspirations si heureuses qui ont fait de lui la plus noble figure de nos temps, le Pontife communiquera à son nouveau ministère une partie de cette prudente activité dont les états romains ont tant besoin pour reprendre leur marche ascendante. Les assemblées nationales délibèrent mal sous la pression des clubs et de l'anarchie; Pie IX a donc bien fait d'y soustraire celles de son pays. Déjà la presse lui vient en aide; déjà il se fait un heureux retour vers lui et les yeux commencent à s'ouvrir sur les dangers qu'a volontairement suscités une déplorable administration.

Tout le monde est d'accord, dit un journal de Bologne que nous avons sous les yeux, tout le monde est d'accord que le ministère Mamiani a été une des principales causes de l'anarchie qui nous mine. Il s'opposait dans une situation dont il ne pouvait sortir qu'en se retirant, ou en ouvrant la porte aux révolutions. Il a choisi le premier parti, et il a bien fait: c'était à la fois plus honnête et moins périlleux. Malheureusement, quand il s'y décida, le pays avait déjà subi l'influence désastreuse de ce désordre qui régnait dans son propre sein. La politique du cabinet Mamiani vis-à-vis des chambres tendait à y créer un parti de la résistance qui fortifiait celui des rétrogrades de toute l'énergie de leurs convictions honnêtes et s'appuyait sur l'aveuglement même du Souverain-Pontife pour la guerre. Insensiblement cette opposition gagnait et l'administration et le peuple; le ministère était sans force, sans initiative, il voyait ses ordres ou méconnus, ou éludés, ou mal exécutés parce que tout son système consistait à rapécher de vieux systèmes qui ont fait leur temps, à osciller entre deux extrêmes sans franchise, sans grandeur, sans puissance réelle. Et voilà le cabinet que nos feuilles radicales ont préféré au grand et glorieux Pie IX! *Bien que l'ignorance des vrais besoins du peuple romain.*

Il faudrait lire cependant l'expression du suprême mépris dans lequel il est tombé aujourd'hui en Italie. Tantôt on l'accuse d'avoir gaspillé les ressources de l'état, tantôt de s'être pris d'une belle passion pour la démagogie, tantôt de n'avoir su qu'intriguer et non gouverner, tantôt enfin d'avoir tellement compromis les Etats pontificaux qu'il leur était absolument impossible de se défendre, bien loin de pouvoir prendre part à une guerre offensive contre l'Autriche.

Mais laissons là ces trop justes accusations de l'Unité de Bologne. Les lecteurs comprennent facilement que le Saint-Père a dû se hâter de mettre fin à un pareil état de choses. Grâce au ciel, son influence paraît se relever d'heure en heure; les journaux les plus importants adjurent déjà leurs confrères d'abandonner le langage de la haine et de la calomnie pour prendre celui de la dignité convenable à des hommes vraiment libres; ils les exhortent déjà à cette union à cette noble émulation pour le bien dont l'Italie a tant besoin. *Le Laboro* est retiré hardiment dans sa voie, malgré la perte douloureuse qu'il a faite, et le *Constitutionnel romain* lui prête noblement la main. Nous avons remarqué, surtout, dans cette dernière feuille, un article fait de main de maître et qui renferme le passage suivant:

« Le Pape pouvait et devait agir comme il l'a fait, c'est-à-dire donner la main à une civilisation progressive; il pouvait et devait faire éclater l'étincelle destinée à produire des idées, à proclamer les droits véritables, à concilier les intérêts en apparence hostiles; il pouvait et devait ne pas s'opposer à l'expansion du sentiment de la liberté et de l'indépendance; il pouvait et devait lui permettre de se fonder avec les principes de la religion dans le sang des nouvelles générations pour les rendre dignes de la liberté et de la responsabilité par elles-mêmes l'indépendance. Mais le Pape ne pouvait ni ne devait se prêter aux caprices, aux impatiences à l'intolérance de ceux qui voulaient l'insurrection; le Pape ne pouvait ni ne devait mentir à sa mission religieuse et catholique, en prêtant son appui, dans un but purement politique, à l'irréligion couverte d'un masque, ni à une révolte hypocrite. Non, le Pape ne pouvait ni ne devait s'exposer de gaieté de cœur aux reproches du clergé et du peuple dans les autres pays catholiques; non plus qu'à une accusation d'ambition, en alliant à tous nos unitaires et à toutes les autres factions qui sont encore une vraie peste pour l'Italie. Enfin le Pape ne pouvait ni ne devait dégainer l'épée en faveur de ces fantasmagories dont une faction ardente abuse le peuple en lui montrant comme la volonté expresse de Dieu une insurrection violente qui commençait par miner les bases du gouvernement pour ensuite abattre le trône, et finir par une république communiste. »

UNE LETTRE.

Les persécutions religieuses sont justement comparées à la tempête dont le souffle emporte au loin le grain qui germe bientôt dans le sein d'une terre nouvelle et l'enrichit de fruits inconnus. Il y a quelques années à peine, un homme que la persécution avait chassé bien jeune de son pays, arrivait à Rome d'où la persécution le forçait encore de s'éloigner. Mais alors l'exilé de la Pologne avait recouvert l'habit de saint Ignace. Le P. Rylo, de prosaïque politique devenu missionnaire, s'en allait porter la lumière de l'Évangile jusqu'aux régions les plus reculées de l'Afrique. Une lettre de Mgr Casolari, évêque de Maurocastro *in part inf.*, annonce à S. Em. le card. prélat de la Propagande la fin prématurée de cet illustre et saint missionnaire.

Nous reproduisons, d'après le *Giornale romano*, cette lettre, qui contient d'ailleurs des détails du plus haut intérêt sur la situation de l'Église catholique en Ethiopie:

« Khartoum, 29 juin 1848.

« Prince éminentissime.

« Après tout ce que j'ai eu l'honneur d'écrire le 13 de ce mois à Votre Éminence, elle doit s'attendre à la triste nouvelle que j'ai maintenant à lui annoncer. Le R. P. Rylo, mué de tous les sacrements, a rendu l'âme à son Créateur la veille du dimanche de la Trinité, deux heures après le coucher du soleil. Sa mort a été un véritable sommeil: il était paisiblement endormi, ne donnant aucun signe de souffrance, lorsqu'il a rendu le dernier soupir, nous laissant intimement convaincus que dans le ciel la bienheureuse Vierge et les saints protecteurs de ce vicariat l'ont conduit en ce jour aux joies éternelles qu'ont dû lui mériter ses incessantes fatigues apostoliques dans cette vallée de larmes. Je n'ai pas besoin de dire combien cette mort nous a été amère: le silence est préférable. — Nous avons enseveli son corps dans notre jardin, avec toute la décence que notre situation pouvait comporter; il restera en ce lieu jusqu'à ce que soit bâtie l'église où il sera transporté un jour. La douleur était universelle, non-seulement parmi les catholiques, mais même parmi les hérétiques, les mahométans et les païens. Ils ont tous voulu avoir part aux funérailles, tous, y compris l'archevêque copte.

« Comme je l'ai marqué à Votre Éminence dans ma dernière lettre, je demeurai ici encore un ou deux mois, jusqu'à ce que cette mission soit bien établie. J'ai une grande joie à annoncer à Votre Éminence, c'est que, sur mon invitation, don Angelo Vinco, à la grande édification de tous, sans tenir compte du danger de mourir des fièvres dont il souffre déjà, tant, a consenti avec transport à s'arrêter ici jusqu'à l'arrivée des nouveaux missionnaires, et si alors il est encore vivant, il profitera de l'autorisation que lui a donnée le P. Rylo de retourner dans sa patrie pour recouvrer la santé.

« Mon devoir est de prier Votre Éminence d'obtenir du Père général de la Compagnie de Jésus qu'il envoie immédiatement deux Pères de sa Société, avec un Frère coadjuteur, à Alexandrie, où je compte arriver en octobre prochain, et d'où, après avoir reçu mes instructions, ils pourront se diriger vers cette capitale, afin d'y remplacer don Angelo Vinco, et d'y travailler au développement de la mission dans la ville et les environs, ou chaque jour de nouveaux faits attestent que l'heure du Seigneur est arrivée, même pour les tribus mahométanes que nous regardions comme les moins préparées à recevoir la vérité.

« La semaine dernière nous avons fait une excursion aux ruines de l'antique cité de *Saba*, située sur la rive orientale du fleuve Bleu, à quatre heures de distance de Khartoum. Le gouvernement nous avait donné l'autorisation de prendre au milieu de ces ruines tous les matériaux que nous y pourrions trouver de nature à être employés dans la construction de notre église, de notre école et de notre maison. Je ne saurais dire avec quel intérêt nous contemplions les ruines de cette ville qui a été pendant tant de siècles la capitale de toute l'Éthiopie, et où nous trouvons des débris des âges les plus reculés, aussi bien que de l'époque chrétienne. Ces ruines occupent un espace beaucoup plus étendu que l'espace compris dans les limites de l'ancienne Rome elle-même. Mais ce qui nous causa le plus de joie fut de rencontrer campés dans les bois du voisinage une nombreuse tribu errante d'Arabes musulmans: ils nous reçurent et nous traitèrent avec amour, se plaignant à nous de peindre avec les plus vives couleurs leur pénible situation et les tribulations qu'ils ont à endurer. En nous indiquant les plus grandes ruines, ils les appelaient des églises chrétiennes, et assuraient que leur tribu les a toujours respectées. Mais quand ils virent que nous étions des ministres de la religion de ceux qui dans les siècles passés habitaient les édifices aujourd'hui renversés, désignés par eux à notre attention; quand ils apprirent qu'abandonnant tout ce que nous avons de plus cher au monde, nous nous étions entièrement dévoués à leur bien spirituel et temporel, ils demeurèrent frappés d'étonnement et d'émotion, et rendant grâce au Dieu souverain d'un si grand bienfait, ils promirent de se montrer dociles afin de mériter que nous donnions à leurs fils assez d'instruction pour les rendre sages et forts, à l'égal des Eurojéens de nos jours et de leurs aïeux des siècles passés. Les tribus errantes les plus considérables (notamment les tribus musulmanes) montrent les mêmes dispositions. Telles sont, par exemple, les tribus *Abu, Rof, Beni, Selem, Gubabis, Hamar, Scakia*, etc., etc., en certaines saisons, campent dans le voisinage de cette ville, mais qui, en d'autres temps, se répandent dans toutes les parties de la Nigritie égyptienne et du Darfur.

« Votre Éminence comprendra aisément de quelle importance est de fonder la mission, solidement dans cette capitale, au gouvernement de laquelle est soumise une si grande étendue de pays, et qui exerce sur toute l'Afrique centrale une influence analogue à celle dont jouissait dans les siècles passés sa voisine *Saba*. J'espère donc que Votre Éminence ne manquera pas de nous faire envoyer par le Père général de la Compagnie de Jésus les deux Pères et le Frère coadjuteur que je demande. Je leur donnerai en Égypte tous les renseignements nécessaires et un guide éprouvé, de sorte qu'ils pourront sûrement arriver ici et y poursuivre l'œuvre commencée par le Père Rylo, pendant que Votre Éminence et la Sacré Congrégation, après m'avoir entendu à mon retour à Rome, pourront adopter un vaste système de missions, au moyen duquel, j'ai des raisons fondées de l'espérer, il sera possible de faire un nouveau *Paraguay*, sans nous mêler le moins du monde de politique et sans avoir recours à aucune protection des gouvernements humains.

« Je suis, etc.

A., Ev. de Maurocastro.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

LES JUIFS.—La situation religieuse et politique de Vienne offre en ce moment le plus étrange spectacle. A peine la révolution de mars s'y était-elle accomplie, que l'on vit s'abattre sur cette ville comme une nuée de Juifs accourus de toutes les parties de la monarchie pour y fixer leur domicile. Il s'emparèrent des principaux journaux, dans la rédaction

desquels ils introduisirent ceux d'entre eux qui avaient acquis quelque réputation littéraire; puis ils fondèrent, sous le titre de *Gazette universelle de Vienne*, un journal qui est leur propriété et dont la rédaction est à peu près exclusivement consistée à des Juifs. Leur crédit s'éleva rapidement, au point qu'ils parvinrent à faire nommer un des leurs vice-président de l'Assemblée nationale. La *Gazette universelle de Vienne* s'est donnée pour mission d'outrager, de la manière la plus audacieuse, l'empereur et sa famille, et d'insulter, chaque jour, la religion catholique. Il n'est sorte d'invectives que cette détestable feuille ne prodigue à l'Église et à ses ministres fidèles. C'est sous son influence qu'une congrégation germano-catholique s'est formée à Vienne, sous la direction du prêtre apostat Fuster, et, comme le rongerie, mort dans tout le reste de l'Allemagne, ne trouvait à se recruter ni parmi les catholiques ni parmi les protestants, un certain nombre de Juifs s'y sont fait inscrire et assistent aux prédications de cette secte, uniquement pour faire nombre. L'audace de ces Israélites mécontents inspire à la grande majorité des habitants de Vienne une si vive indignation, qu'on a tout lieu de craindre de voir bientôt élever contre eux un de ces orages qui si souvent déjà ont compromis les richesses et jusqu'à la vie de cette malheureuse nation dans beaucoup de pays, et plus qu'ailleurs en Allemagne.

Océanie.—Les dernières nouvelles de l'Océanie nous ont apporté des détails sur l'ouverture des chambres de Taïti, par la reine Pomaré. Nous trouvons dans une correspondance particulière, un fait digne de remarque et qui n'a point encore été signalé. Le gouvernement de la reine a accordé aux Français le droit de posséder, en toute propriété, des terres dans l'île de Taïti, et en même temps il a concédé aux Français qui deviendraient colons, les droits civils et politiques des nationaux, sans que cette concession puisse leur faire perdre leur qualité de Français. Un sergent-fourrier de l'infanterie de marine, nommé Brouard, qui, à l'expiration de son congé, s'est établi à Taïti où il s'est marié avec une jeune fille du pays, a été nommé membre de la chambre des représentants. Son exemple et deux ou trois autres du même genre ont porté leurs fruits, et bientôt nous aurons à Taïti une petite colonie de travailleurs agricoles qui décupleront, par leur industrie, les richesses de ce pays si beau et si fertile.

Russie.—Le mariage du grand Duc Constantin, fils de l'empereur de Russie, aura lieu sans pompe le 22. L'empereur a ordonné d'employer au soulagement des veuves et des orphelins faits par le choléra, la somme qui aurait été dépensée à cette cérémonie.

L'armée russe a été considérablement augmentée par l'appel sous les armes de 210,000 hommes de la réserve. Des lettres de St. Petersburg du 3, disent que l'empereur a donné instruction à son envoyé en Angleterre, de défendre l'indisponibilité de l'union entre le Schleswig et le Danemark dans la conférence qui doit se tenir à ce sujet à Londres.

Mort d'un Souverain.—On écrit de Hambourg-vor-der-Hoek (Allemagne), le 10 septembre:

« Le landgrave régnant de Hesse-Hambourg est mort jeudi dernier, à l'âge de soixante-neuf ans. C'est son frère, le prince Gustave-Adolphe-Frédéric, né en 1781, qui lui a succédé. Après la mort de ce prince, le landgravat de Hesse-Hambourg sera incorporé au grand duché de Hesse-Darmstadt. »

Vaisseau.—Le gouvernement pontifical avait déjà, depuis quelque temps, demandé au gouvernement français de mettre à sa disposition un bateau à vapeur destiné à faire, dans l'Adriatique, un service dont les besoins de la guerre et l'invasion des Légations par les troupes autrichiennes expliquent la nécessité. En conséquence le paquebot-poste de l'État le *Mentor* a reçu ordre de partir pour Civita-Vecchia et d'aller se mettre à la disposition du Souverain-Pontife.

L'Académie.—Il reste à faire deux élections à l'Académie française.—On doit trouver un remplaçant à feu M. Alexandre Guiraud, auteur du *Petit Savoyard*. On se propose aussi de faire asséoir quelqu'un sur le fauteuil qu'occupait naguère Chateaubriand. Rénard a déclaré mordicus qu'il n'acceptera aucune des deux survivances. M. Alfred de Musset est proclamé trop frivole. Comment faire?

Sur l'avis ouvert par un homme qui est habitué à flatter tous les régimes, on s'est décidé à faire un choix parmi les hommes politiques nouveaux. On voulait d'abord élire le citoyen Lamennais; mais, toute réflexion faite, le rédacteur en chef du *Peuple constituant* a été reconnu trop enclia à la prospérité sociale. chose bizarre! chose curieuse! on s'arrêtera: 1° sur M. de Cormenin (passé pour cela-là!); 2° sur M. Armand Marast (ceci est une autre paire d'écharpes). Ces deux candidatures auraient pour parrains M. Dupin aîné, M. Thiers (*tu quoque!*) M. de Lamartine, voire même M. Victor Hugo.

LES THÉÂTRES.—Une commission émanée du ministère de l'intérieur et composée de trois membres, vient d'être chargée de surveiller les théâtres dans l'intérêt de la morale et de la sûreté de l'État. La mesure est officielle. M. Charles Blanc, le directeur des beaux-arts, vient de la signifier administrativement à tous les directeurs de Paris. Les membres de cette commission ministérielle ne porteront pas le titre de censeurs, ils sont désignés sous celui de *délégués du ministère de l'intérieur* pour tout ce qui a rapport à la surveillance des théâtres et aux renseignements à obtenir sur la représentation et la mise en scène des ouvrages nouveaux, la reprise des ouvrages anciens, et généralement tout ce qui concernera les fonctions qui lui ont été confiées par le ministre de l'intérieur.

UN BLASPHEME.—Un grand scandale vient d'être donné au monde chrétien par l'Assemblée constituante d'Autriche. Un sieur Schmit ayant été élu président de l'Assemblée constituante, s'est permis l'expression d'un vœu emprunté à la morale chrétienne, mais dont l'expression même nie de la manière la plus explicite la divinité de Jésus-Christ.

Il a exhorté l'Assemblée à mettre en pratique le précepte d'un grand homme que la foi a fait un Dieu, qui veut que chacun traite son semblable comme il voudrait en être traité lui-même. Pas une seule voix ne s'est élevée au sein de l'Assemblée pour protester contre ce blasphème; et de

ce silence l'on peut conclure combien déjà est devenue profonde dans la monarchie autrichienne la plaie de l'incrédulité.

COTONNE.—M. Michli, le confident et l'ami si dévoué du défunt archevêque de Cologne, ayant été mis en cause pour un écrit publié par lui, et ayant subi condamnation prononcée par le tribunal de Luxembourg; cinquante prêtres du grand-duché se sont empressés de se dénoncer eux-mêmes comme complices de Michli, et de se mettre à la disposition du procureur du roi et du juge d'instruction. Le tribunal, ne voulant ni rétracter son arrêt ni recommencer une procédure dont les conséquences lui paraissent difficiles à apprécier, préfère avoir recours à un moyen terme, en sollicitant et obtenant une amnistie générale en faveur de tous les coupables de délits de presse.

AUTRICHE.—Vienne a été de nouveau le théâtre de troubles qui se sont terminés par le triomphe de la démocratie.

Des nouvelles subséquentes annoncent que Vienne a été placée sous la loi martiale, et l'on disait que l'empereur s'était enfui de nouveau: que les troubles qui ont eu lieu le 12, avaient recommencé le 13 avec des symptômes alarmants. L'Assemblée nationale s'était déclarée en permanence et des milliers d'hommes armés s'étaient rassemblés près de l'université. La garde nationale s'était emparée des portes de Vienne et une force militaire imposante protégeait l'Assemblée. On s'attendait à une collision qui, heureusement n'a pas eu lieu par suite du rappel des troupes qui ont été remplacées par la garde nationale. Le 14, la tranquillité était rétablie.

PRUSSE.—A Berlin, l'Assemblée nationale a adopté la motion du député Stern, qui avait pour objet d'inviter le ministère à recommander aux officiers de l'armée de s'abstenir de toutes tendances réactionnaires. C'est une victoire remportée par la gauche. Le peuple est dans la jubilation. Le ministère entier a donné sa démission.

LE CHOLÉRA.—M. Demidoff a communiqué à l'Académie des sciences de Paris une lettre qu'il a reçue de Saint-Petersbourg, relative au choléra. Pendant tout le temps où cette maladie a sévi avec la plus grande intensité, temps où le nombre des personnes atteintes s'élevait à 1,000 par jour, et le nombre des décès à 500, l'aiguille aimantée n'a cessé d'être agitée et vacillante. Cette anomalie n'a été survenue que pendant un jour que le brouillard régnait sur la ville.—On a remarqué dans les mêmes circonstances que les appareils électriques et magnétiques, perdant beaucoup de leur puissance, et que celles-ci augmentaient à mesure que l'influence du fluide s'atténuait. Rien de semblable ne paraît avoir été observé en France pendant l'épidémie de 1832. Quel rapport peut-il y avoir entre le choléra et le magnétisme nerveux?

ARCHEVÊQUE.—Le dernier Numéro des *Annales de Philosophie chrétienne* donne les détails suivants sur le nouveau Archevêque de Paris.

« Mgr Sibour est né à Saint-Pol-trois-Châteaux, département de la Drôme, le 4 avril 1792. C'est à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice, qu'il fit ses études ecclésiastiques; à sa sortie du séminaire, il fut successivement professeur d'humanité et de Rhétorique au petit séminaire de Paris, puis successivement prêtre administrateur à l'église de Saint-Sulpice, et vicaire à l'église des Missions-Étrangères. Après avoir passé environ trois ans dans cette église, il fut appelé, lors du rétablissement de l'évêché de Nîmes, pour être nommé chanoine de la cathédrale; à la mort de Mgr du Châteaufort, il fut nommé vicaire-général capitulaire. C'est dans cette ville qu'en 1839 la nomination royale vint le choisir pour l'évêché de Digne; l'ordonnance est du 23 septembre; la bulle de nomination parut le 25 janvier 1840, et il fut sacré à Aix le 25 février de la même année. »

LES CHEMINS DE FER.—Il résulte d'un document présenté à la dernière assemblée de l'Association britannique par M. W. Harding que la longueur des chemins de fer exploités en Angleterre, en Écosse et dans le pays de Galles, en juin 1845 était de 1,990 milles. Longueur de ceux ouverts au commencement de 1848 3,597 Sommes brutes reçues en 1842 £4,740,000 Pour l'année finissant le 30 juin 1847 3,366,772

Ce qui donne une moyenne de recette de £2,439 par mille en 1842 et £2,596 en 1847.

La longueur des nouveaux chemins de fer sanctionnés par le parlement, mais non encore ouverts au commerce était, au commencement de 1848, de 7,150 milles. Toutes ces lignes seront terminées pour 1853 et alors le réseau des chemins de fer sera de plus de 10,000 milles qui occuperont 140,000 personnes.

La recette de £3,366,772, pour 1847, se subdivise de la manière suivante:

Marchandises, tonnes 1000 k.	7,007,000	
Charbon	8,000,000	£
Bœufs	500,000	3,342,000
Moutons	1,500,000	
Cheroux	100,000	
Passagers, 47,474, 134 parcourant chacun une distance moyenne de 16 milles,	5,024,000	

Sommes égales £8,366,000

Les passagers de troisième classe qui n'étaient en 1842 que dans la proportion de 34 4110 pour cent se sont élevés en 1847 à la proportion de 47 5110 pour cent, c'est-à-dire à environ la moitié du nombre total des voyageurs, ce qui s'explique par l'amélioration apportée aux voitures de troisième classe qui sont presque toutes converties, mais qui laissent encore à désirer sous le rapport du confort et de la propreté.

VOTES.—Un certain nombre de voix de l'armée ont porté sur un personnage qualifié: *Napoléon*. C'est une question légale assez grave que celle de savoir si ce vote doit compter? Connaissez-vous quelqu'un qui s'appelle légalement *Napoléon*? Qu'est que *Napoléon*? C'est là un prénom, et rien de plus, comme *Joachim, Antoine ou Méchisedech*. N'était-il pas du devoir des scrutateurs d'annuler ces bulle-

us? On assure cependant que ces votes ont été comptés à M. Louis Napoléon Bonaparte. Est-ce que si l'on avait trouvé dans l'urne des bulletins portant: Edmond ou Achille ces bulletins auraient été comptés à M. Edmond Adam ou à M. Achille Fould? La question nous semble tranchée par ce rapprochement.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 20 OCTOBRE 1848.

LA DESTRUCTION DES HURONS.

A L'OCCASION D'UNE DECOUVERTE FAITE DANS L'ILE

ET. J. SEPH,

(Aujourd'hui Charity's Island)

Suite.

Le P. Jogues qui remonta chez les Hurons après une courte apparition à Québec tomba au pouvoir des Iroquois sur les bords du Lac St. Pierre, le 2 juillet 1642, avec deux autres Français et dix-neuf Hurons. Le P. Brésany et plusieurs Français eurent le même sort les années suivantes; mais les Iroquois dont l'audace croissait avec les succès, ambitionnant de faire de plus nombreuses victimes, allèrent porter la guerre jusqu'au cœur du pays ennemi. Il n'y avait plus alors de sûreté pour les Hurons dans la campagne. La pêche et la chasse ne pouvaient plus se faire sans danger, et les villages eux-mêmes, malgré leurs fortes palissades, ou leurs positions avantageuses, n'étaient plus à l'abri de toute inquiétude. En présence d'un ennemi qui ne s'éloignait plus du théâtre de la guerre. Les massacres se multipliaient, et les Hurons malgré des prodiges de valeur et d'audace, voyaient disparaître successivement l'élite de leurs guerriers et la fleur de leur jeunesse.

Cependant l'année 1645 fut signalée par un moment de trêve. Le célèbre capitaine Agnier Kiosacton, à la tête d'un nombreux cortège, et chargé de riches présents, vint au nom de sa nation, porter aux Trois-Rivières des paroles de paix. Il était temps, dans l'intérêt de la colonie française, de mettre un terme à cette guerre, qui la ruinait en hommes et en ressources, et qui paralysait entièrement son commerce. Deuis assez longtemps la France, assez occupée de ses besoins intérieurs, n'envoyait aucun secours en Canada, et si les Iroquois avaient eu le secret de sa faiblesse, ils en auraient triomphé sans peine.

La paix fut donc conclue avec toute la solennité d'usage en pareilles circonstances; mais ce ne fut qu'une paix simulée et de peu de jours; elle rouvrait une nouvelle perfidie. Les Agniers voulurent la conclure qu'avec les Français, et non avec leurs alliés sur lesquels ils voulaient ensuite faire plus facilement main-basse. On n'en aperçut les effets que sur les rives du St. Laurent et dans le voisinage des Agniers; car les autres cantons Iroquois, étrangers à ce traité, avaient continué la guerre avec acharnement, surtout dans le pays des Hurons. Les traits d'héroïsme et d'audacieuse intrépidité, se renouvelaient presque chaque jour dans les deux partis. En voici un exemple. La garde du village Huron de Teanoustyne ou de St. Joseph, avait été confiée à la jeunesse, pendant que les guerriers couraient la campagne ou se préparaient au combat. Deux jeunes gens restés seuls pendant une nuit sur la bannette au haut de la palissade, faisoient entendre de temps en temps l'usage, le cri de guerre, pour donner aux habitants une preuve de leur active vigilance, et leur permettre de repauser en paix. Deux Iroquois, embusqués dans les environs gagnaient depuis longtemps ces sentinelles indiscrettes. Bientôt le silence prolongé de leurs ennemis, leur fait soupçonner avec raison, qu'ils ont cédé au besoin impérieux du sommeil. Ils approchent, et après s'être assurés qu'ils n'avaient rien à craindre, l'un d'eux monte sur la palissade. D'un coup de hache, il brise le créneau à un des Hurons, et jette l'autre à son compagnon qui lui enlève la cheville. L'opération fut si prompte que les Hurons, attirés par les cris de la victime, n'arrivèrent que pour voir l'ennemi lui échapper des mains.

Ce hardi fait d'armes bles-à vivement l'orgueil Huron: trois guerriers intrépides se chargèrent d'entreprendre une vengeance. Ils se mettent en route, et après vingt jours de marche, ils arrivent près des Sonnontouans, le plus peuplé des villages ennemis. Ils attendent pour s'approcher, que la nuit ait couvert le village de sombres ténèbres, et que ses habitants soient plongés dans un profond sommeil. Toutes les cabanes étaient fermées. Ils font, avec les plus grandes précautions, une ouverture latérale à l'une d'elles, et y pénètrent sans troubler le repos de ses habitants. A la lueur des feux à moitié éteints, ils peuvent distinguer leurs victimes, et se préparent à frapper à coup sûr. Au signal convenu, ils donnent la mort à chacun à un Iroquois, et lui enlève la cheville. Puis mettant le feu à la cabane, ils se retirent sains et saufs, grâce au tumulte et à l'épouvante générale. Ils eurent dans leur retraite tant de bonheur et d'adresse, que les guerriers partis pour les poursuivre, ne purent jamais les atteindre.

Les Agniers ne restèrent pas longtemps fidèles à leur serment. La division s'étant mise parmi eux, et le parti des exaltés, comme il arrive ordinairement dans les mouvements populaires, entraîna toute la nation. Ils commencèrent par tremper leurs mains dans le sang innocent. Le P. Jogues après avoir échappé comme miraculeusement de leurs mains après une captivité de seize mois, avait obtenu de revenir dans la Nouvelle France qu'il appelait avec justice sa fiancée dans le sang. Après la paix (1), il avait ambitionné comme

(1) Le P. Jogues assistait à la grande assemblée, où Kiosacton vint proposer la paix. Le capitaine Iroquois qui ignorait la présence du Missionnaire offrit parmi les présents d'usage en pareille circonstance, un collier d'un intérêt plus piquant que les autres. Il voulait justifier la conduite de ses compatriotes par rapport au P. Jogues et au P. Brésany: "Voilà", dit-il, pour les deux Robes Noires: nous voulions vous les ramener tous les deux; mais nous n'avons pas pu accomplir notre dessein. L'un s'est échappé de nos mains malgré nous, et l'autre a voulu absolument être remis aux Hollandais. Nous avons cédé à ses desirs. Nous regrettons, nous, nous qu'ils soient libres, mais que nous ne sachions pas ce qu'ils sont devenus. Peut-être même qu'au moment où nous parlons, ils sont victimes de quelque cruel ennemi, ou engloutis dans les flots: mais les Agniers n'avaient pas le dessein de les faire mourir."

Le P. Jogues ne put s'empêcher de sourire des tristes ressources de cette astucieuse éloquence, et de dire à ses voisins: "Malgré tout cela, les bûchers étaient préparés, et les bourreaux m'attendaient. Si Dieu ne m'avait pas arraché de leurs mains, je serais mort cent fois; mais laissons les dire."

un poste digne de son cœur apostolique, de retourner comme ambassadeur et comme missionnaire, dans les lieux mêmes théâtres de ses tourments. Il ne pouvait pas tirer une plus noble vengeance de ses bourreaux, qu'en travaillant à leur conversion. Mais Dieu ne lui donna pas de voir le succès de ses œuvres, et ne le laissa jeter les fondements de cette mission si justement nommée la mission des martyrs que pour achever Phœocanté où il avait si héroïquement commencé son sacrifice.

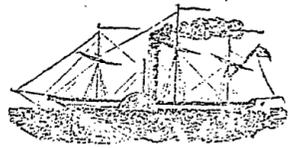
La famille de Kours qui ne voulait accéder à aucun accommodement avec les Français, lui donna la mort, et ce fut le signal d'une guerre générale.

Les Missionnaires alors au nombre de 18 chez les Hurons, ne se firent pas illusion sur le danger qu'ils couraient, mais leur cœur était à la hauteur de leur position difficile: "Nous serons pris, écrivait l'un d'entre eux à cette époque, nous serons massacrés, nous serons brûlés, passe! le lit ne fait pas toujours la plus belle mort. Je ne vois ici personne à haïsser la tête: au contraire, chacun ambitionne ce poste. Pour venir ici, il faut sentir de près la fumée des cabanes iroquoises, et peut être y être brûlé à petit feu: mais quoiqu'il puisse nous arriver, je sais bien que le cœur de ceux que Dieu y aura appelés, y trouvera son paradis et que leur zèle ne sera arrêté ni par les eaux ni par les flammes.

Nous empruntions volontiers à l'Historien Américain Bancroft, ce trait glorieux du Portrait du Missionnaire en Canada, dans ces jours difficiles: "On demandera si ces massacres refroidissaient l'ardeur des Missionnaires. Je réponds qu'ils ne reculérent jamais d'un pas. Comme dans une armée de braves, de nouveaux guerriers sont toujours prêts à remplacer ceux qui tombent, ainsi parmi eux jamais l'héroïsme ne s'est fait faute, et jamais ils n'ont refusé de concourir à une entreprise qui pouvait tourner à l'avantage de la religion, ou à la gloire de la France." (Hist. of. U. S.)

Dans cette guerre d'extermination, qui était devenue tant religieuse que politique, les vainqueurs commençaient cependant à comprendre tout ce que leur coûtaient leurs victoires. Ils voyaient leur nombre diminuer chaque jour sans se renouveler, de telle sorte que leur triomphe pouvait devenir dans peu de temps la cause de leur ruine. La division s'établit encore bientôt au milieu des 5 nations. Les uns voulaient la paix à tout prix, les autres ne respiraient que la guerre. Les Agniers et les Sonnontouans, qui formaient les deux points extrêmes de la confédération, et qui, par leur position géographique, touchaient les uns aux Français et les autres aux Hurons, tenaient pour le dernier parti. Ils avaient pour eux le nombre et le courage. Quand ils surent que les autres Cantons avaient envoyé des députés chez les Hurons pour traiter de la paix, ils mirent leurs guerriers en campagne, et afin de rompre toutes les négociations entamées, ils surprirent les députés Hurons qui allaient pour conclure ce traité, et contre le droit des gens, ils les mirent à mort. Scandalement, un des députés Iroquois du village d'Onnontagué, était resté pendant ce temps là en otage chez les Hurons. A la nouvelle de ce meurtre, et de cette indigne violation du droit des gens, sa fierté naturelle se révolta, et ne voulant pas survivre à un affront qu'il regardait comme un déshonneur pour sa patrie, il se donna la mort. On l'avait entendu dire quelque temps auparavant: "Si pendant que je suis ici nos alliés font quelques mauvais coups, je mourrai de honte." Je ne suis pas un chien mort pour être abandonné." A continuer.

ARRIVEE DU STEAMER



BRITANNIA.

Le Britannia, qui se faisait si longtemps attendre, est arrivé à New-York le 17 courant, après 16 jours de traversée. Il nous apprend que Louis-Napoléon a été installé comme membre de l'Assemblée Nationale et qu'il a fait à cette occasion un excellent discours. A Francfort, les insurgés ont été soumis; la ville est gardée par 10000 hommes de troupes de toutes les puissances du Nord; la perte des troupes y a été de 25 tués et 70 blessés. Le grand Duché de Bade est en pleine révolution. On rapportait que les révolutionnaires avaient déposé le Grand Duc, et qu'ils s'étaient emparés de la capitale et de quelques pièces de campagne, ils marchaient sur Francfort. Ils avaient eu à livrer un bataille sanglante qu'ils avaient complètement perdue. En Irlande, on travaille activement à préparer le procès des chefs de l'insurrection; ces procès doivent avoir lieu à Clonmel. A Liverpool, il y avait eu une légère baisse dans le blé, et une hausse d'un chelin par quartier pour le blé d'Inde. En Irlande, on continue à faire des arrestations; M. Killen, demoiselle Eliza Power et demoiselle Ryan sont du nombre des prisonniers. On offre une récompense de \$400 pour l'arrestation de M. O. Mahony. Les rapports sur la récolte de patates sont pires que jamais. La fleur était en Angleterre à 32c. et 34c.

ARRIVEE DU NIAGARA.

Le Niagara vient d'arriver. Il nous apprend que le procès d'O'Brien continuait à se faire. En Angleterre, les charitables ont fini de subir leurs procès; un certain nombre a été condamné à être déporté pour la vie. En France, il règne une grande fermentation. L'Assemblée nationale a décidé qu'il n'y aurait qu'une seule Chambre Législative. Le comité de la constitution a décidé aussi que le président de la république serait nommé par le suffrage universel. Il y a eu par toute la France des Banquets Socialistes. La tentative d'établir la république dans le grand Duché de Bade n'a pas réussi. Les principaux chefs, au nombre de 80, ont été jugés par une cour martiale et fusillés. En Italie, les choses ne s'arrangent pas, le roi de Naples refuse la médiation franco-anglaise et menace de continuer la guerre contre la Sicile. En Allemagne, il y a encore eu des soulèvements dans le sud; ils ont été supprimés. La Prusse a failli avoir une nouvelle révolution; le roi a dû céder aux vœux du peuple. En Autriche, l'anarchie est à peu-près complétée. La Hongrie est couverte de Croates. A Liverpool la fleur n'avait pas baissé.

Nous voyons avec plaisir que plusieurs de nos confrères ont hâté de payer leur contribution au fond d'indemnité

du Transcript. Nous aimons à croire que nos confrères de la presse française ne se hâteront pas moins que nos confrères de la presse anglaise, et que bientôt le témoignage de la presse pourra être complet.

LA SESSION.

Le Pilot annonce, d'une manière à moitié officielle, que le Parlement ne sera assemblé qu'au commencement de Janvier et peut-être même au commencement de Février. Cette nouvelle nous devons la dire, nous a d'abord fait étonner. Mais lorsque nous avons lu les raisons que le Pilot donne pour ce retard, nous n'avons pu que changer d'opinion. Le Pilot dit en effet qu'il est nécessaire que notre législature siège dans le même temps que le Parlement Impérial et le Congrès américain qui s'assembleront au mois de Janvier. Le Parlement Impérial aura probablement besoin d'être influencé par le Parlement du Canada, pour rappeler les lois de navigation; et le Congrès des E. U. aura à passer un bill de réciprocité de commerce avec nous. Il est donc bon dans les deux cas que notre Parlement soit assemblé dans le même temps, afin de pouvoir être prêt à tout événement. Si le Parlement s'assemblait en novembre, il aurait fini ses travaux avant le milieu de mars, et de cette manière il ne serait pas à portée d'agir, selon ce que déterminent le Congrès américain et le Parlement anglais. Pour en être convaincu, il faut se rappeler avec quelle lenteur ceux-ci agissent quand il leur est lent.

Le Pilot donne d'autres raisons de ce retard dans la convocation: mais nous croyons que les deux qui précèdent suffisent, pour justifier le Ministère de prendre la détermination qu'il vient d'adopter.

Quant à ceux qui essaient de jeter les hauts cris à ce sujet, nous pouvons les assurer qu'ils ont tort, et qu'ils ne rencontreront pas d'écho pour répéter leurs jérémiades.

En terminant, nous remarquerons que "notre opinion individuelle" s'est trouvée en cette circonstance différente de celle des ministres; c'est là une réponse à ceux qui prétendent toujours que nos articles nous sont souillés par les ministres.

LE COUP DE PIED DE L'ANE.

Depuis que notre confrère de la Revue Canadienne s'est retiré de la carrière du journalisme, il n'est pas sorti de quolibets, d'épithètes et d'injures que plusieurs de ses adversaires politiques n'aient employées à son égard. Nous sommes vraiment surpris d'une pareille conduite, ce n'est pas justifiable. Du moment que notre confrère a cessé de publier son journal, on aurait dû, ce semble, par respect pour soi-même, si ce n'était pour bien d'autres motifs, s'abstenir de l'injurier. Il paraît que certains querelleurs on en a jugé autrement, et l'on a vu quelques journalistes faire mine d'être élargis de la chute de la Revue, et dans le même moment admettre dans leurs colonnes des communications d'hommes qui n'osaient se nommer, et pourtant injurèrent M. Letourneau. Leur conduite à tous n'est pas justifiable, elle est contraire à toutes coutumes et toutes convenances, le coup de pied de l'âne excepté.

LOIS DE NAVIGATION.

Nous traduisons avec plaisir le petit article suivant tiré du Herald d'hier, et qui est une réponse bien forte à ceux qui s'opposent au Rappel des Lois de Navigation:

"Après tout ce que l'on a dit en faveur des lois de navigation, quelqu'un a-t-il découvert que ces lois nous fussent quelque bien? On nous dit que par leur rappel nous n'obtiendrions aucun avantage. Cela se peut; mais pourquoi vouloir nous empêcher d'en faire l'essai, quand vous ne prétendez pas même que cet essai puisse le moins du monde nous faire tort? Il est évident que les lois de navigation ne sont rien, ou sont une restriction (ce qui veut dire un obstacle) à notre commerce. Pour quoi pourrions-nous désirer la continuation d'une nullité ou d'un embarras?"

NOUVEAU TESTAMENT.

Nous accusons réception avec remerciements de la première livraison du Nouveau Testament Catholique, illustré de gravures que publie MM. Hewet et Spooner de New-York. Cette édition nouvelle du nouveau testament est sous la révision éditoriale de M. grandeur Mgr. John Hughes, évêque de New-York. MM. Hewet et Spooner ont par avance l'approbation de LL.GG. les archevêques et évêques de Baltimore, New-York, Philadelphie, Cleveland, Nouvelle-Orléans, Charleston et Richmond.

La livraison que nous avons sous les yeux est composée de 32 pages, octavo royal, et est publiée sur caractères neufs et papier aussi beau qu'on peut le désirer. Chaque page est en deux colonnes, et environnée d'une guirlande qui donne à tout l'ouvrage une apparence magnifique. Outre cela l'ouvrage est paré de gravures fort belles qui rehausseraient encore le prix. On peut en juger, quand on voit que cette première livraison ne contient pas moins que quinze de ces belles gravures.

L'ouvrage comprendra 12 livraisons de trente-trois pages chacune, qui seront publiées sous le plus bref délai possible. Le prix de chaque livraison n'est que de vingt-cinq cents ou trente sous de notre monnaie. Nous engageons donc toutes les personnes qui savent l'anglais et qui désirent se procurer une belle édition du Nouveau Testament, à souscrire à celle qui se publie en ce moment; car elles ne pourront s'en procurer de plus belles sous tous les rapports. S'adresser à MM. Hewet et Spooner, N° 52, John street, New-York.

SAGAMOS ILLUSTRÉS.

Nous avons reçu de M. F. M. Maximilien Bihand de cette ville la "Biographie des Sagamos Illustres de l'Amérique Septentrionale," biographie écrite par lui. Cet ouvrage est composé de 309 pages in octavo-royal; il est publié en beaux caractères et sur beau papier; et sort des presses de MM. Lovell et Gibson à qui il fait certainement honneur.

Nous n'avons pas encore eu le temps de lire cet ouvrage, mais nous nous proposons de le faire incessamment. En attendant nous offrons nos sincères remerciements à l'auteur pour la copie de son ouvrage qu'il a eu l'obligeance de nous adresser, et lui disons en terminant; "A bientôt." L'ouvrage se vend chez MM. Lovell et Gibson, Rue Saint Nicolas, Montréal.

M. Gagy poursuit comme l'on sait le Herald, le Transcript, le Pilot et l'un. F. Hincks par libelle. Dans les trois premiers cas, l'allaire devra être décidée par un jury; dans le dernier, la cour a admis une exception de la part du défendeur disant que celui-ci n'est pas et n'était pas Editeur ni Rédacteur du Pilot à l'époque du prétendu libelle. Cette question ne se décidera pas devant le jury, mais devant la cour, qui, selon ce que l'on s'attend, prononcera en faveur du défendeur un jugement tel qu'il n'y aura pas lieu à procéder outre.

Nous ne croyons pas devoir dans ce moment entrer dans d'autres détails; nous attendons l'issue de tous ces procès. Les trois journaux poursuivis n'ont pas de doute de sortir victorieux de la lutte avec B. C. A. Gagy, écrivain, M. P. P. Nous le leur souhaitons cordialement; car les droits de la presse se trouvent ainsi sacrégarés. Dans tous les cas, une chose certaine, c'est que la presse et l'opinion publique d'un bout du Canada à l'autre est en faveur des journalistes poursuivis, et que par une voix ne s'élève pour défendre M. Gagy dans ses procédés contre la presse. C'est là quelque chose qui parle bien haut, et qui fait voir comment l'on juge les droits de la presse, qui sont ceux de tous les citoyens et que ceux-ci doivent avoir à cœur de conserver intacts.

LECTURE PUBLIQUE.

Hier soir, il y a eu à l'Institut Canadien de cette ville une lecture publique sur la Loi. C'est un M. Escalonne, qu'on dit être français de naissance, qui s'est adressé à l'Institut et au public.

Nous eussions désiré garder le silence au sujet de cette lecture; mais M. Escalonne doit nécessairement recevoir un mot de notre part. Nous ne jurerons pas sa lecture sous le rapport du Style, du plan ou de l'ensemble. Nous n'en avons pas le temps, et puis un travail aussi rempli de détails et débité avec autant de vitesse ne peut être sans ces rapports jugés convenablement avant d'être publiés. Nous nous contenterons de quelques remarques particulières.

M. Escalonne a dit: "En étudiant la nature, l'homme devient religieux sans fanatisme." Nous aimons à croire que le lecteur n'a pas voulu conclure que celui qui n'étudie pas la nature, mais qui pourtant suit la loi de Dieu comme Dieu nous l'enseigne par son église, soit fanatique.

M. Escalonne a ajouté: "Celui qui suit la loi de la nature, peut espérer d'être à jamais heureux dans l'autre vie." Ces dernières paroles ne sont peut-être pas textuelles, mais au moins elles donnent le sens de la phrase. Nous faisons nos lecteurs et tous les lecteurs catholiques juger d'un semblable principe. Nous leur livrons cette phrase, qui n'a pas besoin d'être commentée, pour recevoir leur désapprobation complète, à cause de sa mauvaise teneur.

Après sa lecture, M. Escalonne s'est adressé de nouveau à l'auditoire auquel, a-t-il dit, il voulait faire part du jugement qu'il (M. Escalonne) avait porté sur la jeunesse de Montréal. Ici M. Escalonne a amené la politique qui portait au dire de l'Institut, n'y est jamais allée. Il a parlé de "jeunes gens qui veulent marcher, qui désirent faire déclarer l'intelligence et le progrès de l'esprit." Ce sont, a-t-il ajouté, "des jeunes gens qui veulent parvenir à la vertu." Nous nous réjouissons fort de cette nouvelle, et nous bénissons la Providence de ce qu'elle daigne ainsi avoir pitié de ces jeunes gens, qui, selon M. Escalonne, reviennent à la vertu, et se peuplent sans doute de devenir de bons citoyens tout en se faisant bons chrétiens!

Mais voici venir un reproche. Ces jeunes gens, dit M. Escalonne, ne connaissent pas l'histoire de leur pays. Vraiment nous en sommes fâché, et nous espérons que l'on va se hâter de fonder une école pour leur donner les connaissances qui leur manquent. Mais ajoute M. Escalonne, "il ne faut pas s'en prendre à ces jeunes gens, ce n'est pas leur faute." A Montréal, l'intelligence est arrêtée, et c'est "par la superstition, c'est par le fanatisme! Le remède à cela, c'est la liberté de penser, liberté que refusent les dissidents!" Voi à de quoi faire regretter la lecture d'hier soir. M. Escalonne aurait dû, ce semble, se souvenir qu'il parlait devant un auditoire catholique. Qu'il ait pour lui les idées qu'il voudra, cela ne nous regarde pas. Mais qu'il vienne prôner devant un auditoire catholique, attiré par l'avis d'un travail purement littéraire ou historique et non d'une prédication religieuse; qu'il vienne, disons-nous, prôner devant cet auditoire catholique des principes protestants, et jeter l'insulte à la face de toute une population qu'il traite de superstitieuse et de fanatique, voilà qui nous regarde, et voilà contre quoi nous protestons. Nous sommes étonné que l'Institut Canadien soit demeuré muet devant de semblables paroles; au public à juger de son silence.

Il nous peine d'avoir des remarques semblables à faire relativement à l'œuvre d'un homme, qui est étranger à notre pays duquel il reçoit l'hospitalité. Mais il est dans la vie des devoirs que l'on doit remplir, dit-il en coûtant quelque répugnance, et c'est le cas pour nous. Nous aimons donc à croire que nos intentions ne seront pas mal interprétées, et que, si l'on trouve nos remarques sévères, on aura soin de remarquer que le journaliste religieux a des devoirs à remplir, devant lesquels il ne peut reculer.

CHANGEMENTS ECCLESIASTIQUES.

Le Journal de Québec a raison de croire que "nous rions de tout notre cœur et de toute notre volonté au sujet de sa prétendue liste officielle." D'abord nous devons dire à notre confrère que nous sommes convaincu de sa sincérité; il croit de la meilleure foi du monde que la liste qu'il a reçue au sujet des changements ecclésiastiques est officielle; et la raison de cela, c'est que, dit-il, il l'a reçue d'un des secrétaires de l'archevêché. Nous ne voyons pas que cette raison soit logique. Un des secrétaires de l'archevêché peut bien avoir donné la liste en question en sa qualité individuelle, et non comme secrétaire; et c'est le cas dans l'affaire dont il s'agit. Si nous nous trompons, qu'on nous le prouve. Quant à dire que notre liste fut correcte quand nous l'avons publiée, nous répondons qu'oui. Car elle fut soumise à la révision du même secrétaire qui a fourni à notre confrère sa liste des changements ecclésiastiques, et ce même monsieur la déclara correcte.

Pour la tempête dans un verre d'eau, nous nous réjouissons de nous y trouver avec notre confrère du Journal de Québec; car comme lui, nous espérons pouvoir continuer à unir nos forces aux siennes pour atteindre le but que nous devons tous avoir en vue, LE BIEN DU PEUPLE.

M. M. McKenzic et Barker, au prochain numéro.

BULLETIN COMMERCIAL.

A New-York, les blés se vendent hier \$6, 15 le quart. La fleur y était à \$5, 37 1/2 et \$5, 44; le blé à \$1, 24; le blé d'Inde à \$0, 65 et \$0, 69; l'orge à \$0, 71 et \$0, 72; l'avoine à \$0, 35; le lard à \$9, 62 et \$9, 75 le quart; le saindoux à \$0, 8.

L'AURORA.

L'Aurore des Canadas aurait-elle la bonté de nous piller sur un pied un peu moins étendu qu'elle ne l'a fait dans sa dernière feuille?

Nous avions oublié d'annoncer la réélection par acclamation de l'honorable W. H. Merritt, comme représentant de Lincoln. C'est là un nouveau fait qui parle hautement en faveur de la popularité de l'Administration du Canada.

Le Witness du 16 contient le paragraphe éditorial qui suit: M. O. Reilly (prêtre) emploie tous ses immenses talents à détruire l'usage des boissons qui sont de grandes sources d'impureté. Ce sont là des efforts non seulement possibles mais qui tendent grandement à l'avancement de la prospérité du pays.

On nous dit que l'hon. M. Boulton, M. P. P. était à Montréal Mercredi.

L'Aurore nous fait une question à laquelle nous répondrons prochainement.

"Un ami du progrès" nous parvient à l'instant; pour le prochain numéro.

Au moment de mettre sous presse, il tombe de la neige, qui est la première que nous ayons eu cette année à Montréal.

CÉRÉMONIES RELIGIEUSES.

A BORD DU ST. LOUIS, 19 OCTOBRE 1848.

M. le Recteur.

Les fêtes et célébrations religieuses se succèdent rapidement dans cette catholique Province. Hier, c'était le tour de St. Pierre de Sorel, à l'occasion d'une bénédiction solennelle des cloches; demain, ce sera dans l'Eglise de l'Assomption, pour l'anniversaire de la consécration de S. G. Mgr. Gauthier, Evêque de Kingston. Je puis vous écrire, quoiqu'à la hâte un mot sur la première de ces cérémonies; je vous parlerai plus tard de la seconde.

On sait que la petite ville de Sorel possède déjà une grande et magnifique église, que fréquente une population nombreuse et religieuse. Or, il y manquait une sonnerie convenable au temple et à l'importance de l'endroit. Mais voilà que par le zèle des paroissiens, et surtout par les efforts généreux de M. le grand Vicario Kelly, curé de Sorel, il n'y aura plus rien à désirer pour la majesté du culte. Deux superbes cloches, l'une de 660 livres, l'autre de 1065, parfaitement en harmonie avec celle qu'on y avait déjà, viennent d'y être bénies et consacrées, suivant le rite catholique. C'est Mgr. l'Evêque de Maryopolis assisté d'un nombreux clergé, qui a fait cette bénédiction, et c'est le R. P. Martin qui a prononcé le Discours de circonstance, avec un air et une éloquence, qui a complètement fait comprendre même à plusieurs de nos frères séparés qui se trouvaient à la cérémonie, combien cet usage est conforme aux sentiments religieux, et combien il renferme de significations chrétiennes et de souvenirs salutaires. Les Messieurs et Dames, qui présentaient et nommaient les cloches, étaient John McBean, Eccl., avec Dame Léocadie Deligny, épouse de D. M. Armstrong, M. P. P., et J. B. St. Martin, Eccl., marguillier en charge de Sorel, avec Dame Joséphine Lavallée Letendre. Les deux siècles et les offrandes en soieries et autres articles pour la décoration des cloches ont été très abondants. Les fidèles, qui étaient aussi venus en foule à cette fête religieuse, ont également montré leur générosité en cette occasion.

UN VOYAGEUR.

LA TEMPÉRANCE.

St. Hugues, 30 septembre 1848.

Monseigneur.—C'est pour moi un besoin de faire connaître à Votre Grandeur ce qui s'est fait à St. Hugues durant la neuvaine du Bienh. Alphonse Rodriguez. L'humble Alphonse protège visiblement la paroisse de St. Hugues. Cette année, comme dans toutes les années précédentes, l'affluence a été constante tous les neuf jours. Sur 1,500 communions 1300 ont participé à l'adorable Eucharistie. Tous, à quelques exceptions près, se sont confessés. Sous ce rapport la neuvaine de 1848 n'a pas été moins fructueuse que ses devancières. Mais elle les a de beaucoup éclipsées sur un point, qui réjouira grandement votre cœur. C'est que l'œuvre du temps, l'œuvre éminemment chrétienne, éminemment sociale et patriotique de la tempérance a eu un milieu de nous, dans ma bonne paroisse de St. Hugues, un succès vraiment prodigieux et au delà de toute espérance. 8 ans le dirai-je? Sur 1,500 communions au plus, 1,100 se sont enrôlés sous les étendards de la tempérance totale. C'est un triomphe complet pour la bonne cause; surtout si l'on considère que sur les 100 autres communicants, pas moins de 50 sont, dans ce moment, absents de la paroisse. Il ne reste donc maintenant que 50 au plus, qui ne soient pas de la tempérance. Plusieurs de ces derniers n'ont pu assister aux exercices. De manière qu'à la clôture de la neuvaine les zéloteurs de la tempérance voulant se rendre compte du nombre de ceux, qui ne s'étaient pas enrôlés, ne pouvaient énumérer tout au plus que les noms de sept à huit recalculés parmi ceux, qui étaient venus aux exercices. Et encore ce sont de ces hommes sobres, mais apathiques, auxq. uels l'on ne peut reprocher, que de n'avoir pas le courage de travailler pour les autres. L'arbre bienfaisant de la tempérance les abritera bientôt de son ombre, je l'espère; et ils n'auront pas un jour à demander comme le mauvais riche

un bon Lazare, reposant dans le sein d'Abraham, une goutte d'eau froide pour étancher leur soif.

C'est un beau triomphe. C'est bien le temps de dire avec l'apôtre St. Paul à son disciple Timothée. "Regi autem secularium... honor et gloria." Ce beau triomphe, Monseigneur, est dû, après Dieu, aux prières de l'humble Alphonse dans les cieux, et sur la terre aux chaleureuses prédications de M. le curé de St. Hyacinthe, qui s'est surpassé en cette circonstance.

Les cinq premiers jours de la neuvaine furent employés à la tempérance. Le cinquième au départ de M. Crevier 1050 étaient déjà enrôlés. Le branle était donné. Dans les quatre derniers jours, je n'eus qu'à dire quelques mots d'encouragement à la suite des instructions [qui ces jours là roulèrent sur d'autres matières,] pour recueillir les 350, qui complètent les 1400 associés de la tempérance totale à St. Hugues. Dès les premiers jours, les premiers citoyens s'enrôlèrent, les marchands refusèrent de vendre des liqueurs et se firent prédicateurs.—Un incident assez singulier arriva le second jour des prédications de la tempérance. Un vent furieux s'éleva; le soleil de Dieu passa, et voilà qu'une des deux auberges de St. Hugues est renversée sans dessus dessous. L'autre auberge aussitôt d'abattre son enseigne et de hisser à la place un magnifique pavillon avec cette belle inscription: "Hôtel de tempérance".

Cet acte est digne de tout éloge. Ce magnifique pavillon dominant la place publique de St. Hugues fut tout le reste de la Neuvaine une éloquentte prédication; ce fut aussi une belle réparation publique pour ces mille et une petites misères, qui n'ont jamais manqué d'exister dans les auberges même les mieux tenues.—Aujourd'hui pas un verre de liqueur n'est vendu dans St. Hugues.

Maintenant, Monseigneur, priez pour notre persévérance; et pour cela daignez envoyer au pasteur et à son petit troupeau votre bénédiction paternelle. Par ce moyen sera encouragé et fortifié celui, qui à l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Mgr. IG. BOUQUET, Evêque de Montréal.

II. D. au prochain numéro.

FAITS DIVERS

NOTAIRES.—M. M. F. C. Bazinet, F. G. Bonacina, O. Deslites et F. Dufour dit Latour viennent d'être admis à la pratique du Notariat par la chambre des notaires de Montréal.

LE TEMPS.—Depuis trois jours, il ne cesse de pleuvoir; le temps est frais et le ciel est encore couvert. On nous dit que nos voisins les Québécois ont un temps pareil, et hier ils ont eu de plus un vent fort violent.

LONGÉVITÉ.—La Gazette de Montréal dit qu'il vient de décéder à la Pointe-Claire une femme, du nom de Suzanne Laurent, qui était âgée de cent cinquans et cinq jours! Elle a joui, jusqu'à ses derniers moments, de l'usage de toutes ses facultés intellectuelles.

LA RELIGION.—Ce que nous avons vu à la Grosse-Île et à Montréal, se fait voir en Egypte en ce moment. C'est ainsi que le R. P. Louis, missionnaire Français, vient de mourir au Caire, ainsi que trois religieuses, victimes tous quatre de leur dévouement à soulager les cholériques. Il est mort une autre religieuse à Alexandrie, de la même maladie prise pour la même cause. Ce sont là des faits qui parlent plus que bien des livres.

GREFFIER.—Bernabé Léandre Lepage, Eccl., vient d'être nommé greffier de la Cour de circuit pour le circuit de Terrebonne, à la place de John Fraser, Eccl.

DÉMISSION.—S. E. le Gouverneur Général vient de démettre Edward Smyth Eccl., de St. Anicet, de la commission de la paix.

DÉPARTS.—Au 13 du courant, il avait été émis pour £633,927 de bons provinciaux; il en était rentré pour £511,955, il y en avait encore pour £82,732 en circulation.

TOWNSHIP.—La Gazette Officielle de samedi contient une proclamation qui érige le Township Tremblay dans le comté du Saguenay.

LE VOYAGEUR PERSAN.—Quelques journaux ont annoncé l'arrivée en cette Ville d'un voyageur Persan, qui est habillé dans le costume de son pays; nous n'avons pas rencontré ce personnage, nouveau pour des Canadiens, puis qu'il est le premier Persan qui ait visité le Canada. Néanmoins un ami, qui a conversé avec lui, nous apprend que ce Persan voyage par plaisir, et pour s'instruire. A son retour en Perse, il se propose d'écrire une relation détaillée de son voyage, afin de faire connaître à ses compatriotes ce qu'est le monde hors de la Perse. Nous serions fort curieux de lire les pages relatives au Canada.

COURSES.—Nous voyons par la Gazette de Québec que M. Louis Cinq-Mars, Pilote, accepte le siège de lieutenant de Latour, de la brigade des Carabiniers, et que vers le 8 novembre et luttera avec sa barque "St. Laurent" contre le "Harrington" du lieutenant. Les amateurs auront une belle occasion de se divertir.

JOURNAUX.—Il vient de paraître un journal à Toronto qui a pour titre: "The Farmer and Mechanic." Le titre indique assez le but de ce nouveau journal.—A Woodstock, il vient aussi de paraître le British American, qui est un journal Tory.

GROSSE-ÎLE.—L'établissement de la quarantaine à la Grosse-Île vient d'être mis en activité.

BYTOWN.—Le Packet portait que les assizes criminelles devaient se tenir à Bytown aujourd'hui sous la présidence du Juge McLean; M. Norman, M. P. P. devait agir comme Conseiller de la Reine.

NOMINATIONS A BYTOWN.—Le même journal nous apprend que M. M. Joseph Amos et John Porter sont nommés Juges Associés pour le District.

LES POSTES.—Le Chronicle de Québec prétend savoir de bonne autorité que les difficultés postales entre l'Angleterre et les E. U. sont arrangées à l'amiable, et que la prochaine maille d'Angleterre nous parviendra par les Etats-Unis.

GEORGETOWN.—On va construire à Georgetown, E. U.,

une nouvelle église catholique. On a déjà fait à cet effet des souscriptions au montant de cinq mille piastres.

NOUVEAUX.—M. Euzèbe Lemieux, a été nommé chirurgien interne de l'hôpital de la marine, en remplacement de M. Joseph Paineaud, qui a donné sa démission.

VAPEUR.—Les deux lignes de vapeurs se sont coalisées. Le lady Elgin charge maintenant 10 schellings, et les autres vapeurs prennent 12s. 6d.

NAVIGATION.—Le Québec Gazette paraît se prononcer définitivement contre le rappel des lois de navigation, parce que cette mesure, suivant ce journal, tendrait à ruiner le commerce de bois de construction des bâtiments en Canada. Quoiqu'il fasse, il n'arrêtera pas l'impulsion et ne détournera pas de cette voie la pensée générale du pays. L'expérience seule peut résoudre cet important problème, qui est de savoir de quelle manière et jusqu'à quel point nous affectera le rappel des lois de navigation.

ÉVÊQUE.—Mgr. Demers, évêque de Vancouver, prêcha dimanche matin à la Cathédrale, et l'après-midi, à l'église de St. Roch. Il sera fait dimanche prochain, dans ces deux églises, une collecte pour le soutien des missions de Vancouver. Il doit, dit-on, s'adresser aux autres paroisses pour le même objet.

CANAU.—M. Ogle Gowan, le ci-devant surintendant du commerce, a publié son rapport dans le Statesman de Brooklyn. Il y donne la longueur des canaux et le nombre d'écluses sur la route de Saint-Laurent, ainsi que le revenu et la dépense de ces mêmes canaux pour l'année 1847. La longueur des canaux de Kingston à Montréal serait de 42 milles, le nombre des écluses de 27. Le revenu brut pour l'année 1847 des sections Edwardsburgh, Cornwall et Beauharnais est de \$8,234, et la dépense totale de \$3,276. Suivant M. Gowan, le revenu net sera de \$8,000 en 1848.

CRICHAUX.—Deux jeunes orphelins vivans, pris à Jacques Cartier, étaient avant-hier en vente sur le marché; le propriétaire en demandait \$35.

ALBANY.—Mgr. McCloskey, dont nous avons annoncé il y a quelques temps l'arrivée à Montréal, était à Plattsburg le 15 septembre. S. G. était accompagnée de M. Mignault, curé de Chamblay, qui ce jour là et le suivant lui a aidé à remplir les devoirs de sa charge pastorale.

ÉVÊQUE.—Mgr. d'Hallifax et Mgr. le Coadjuteur de Glasgow étaient à New-York le 7 du courant.

CONSECRATION.—C'est dimanche prochain que la nouvelle cathédrale de Cleveland doit être consacrée. C'est Mgr. Rappé qui est chargé du Diocèse de Cleveland.

UNE MORT.—Le Freeman's Journal de N. Y. nous apprend la mort à New-York du R. P. P. M. Lebatou, Jésuite, à l'âge de 39 ans. Le R. P. était natif de Vannes, France.

UN JÉSUTE.—Le Propriétaire de la Nouvelle-Orléans nous apprend la mort du R. P. Jean-Baptiste Léon Malouin, Jésuite, demeurant à la Nouvelle-Orléans. Le R. P. était le supérieur de son ordre dans le sud des E. U.

CINCINNATI.—Le 19 septembre, Mgr. de Cincinnati a béni la nouvelle église de St. Jean à Logan, dans son diocèse.—A Columbus, encore dans le même diocèse, S. G. a confirmé un bon nombre de personnes, entre autres neuf concertistes.

DOMINICAIN.—Le Catholic Advocate dit que le R. P. Joseph Altemany, O. S. D., vient de recevoir des lettres officielles qui le nomment Provincial des Dominicains pour la province établie dans les diocèses de Louisville et Cincinnati.

TRAPPISTES.—Nous avons annoncé, il y a quelque temps, qu'il devait être fondé un établissement de trappistes à Paris-town dans le Kentucky. Nous pouvons ajouter aujourd'hui que les bons pères viennent d'y acheter 1200 acres de terre qu'ils se proposent de cultiver incessamment. Les RR. PP. s'adonneront spécialement à la culture de la vigne.

ÉCOLES CATHOLIQUES.—Nous voyons par nos échanges des E. U. qu'il y a à Cincinnati neuf écoles catholiques, que fréquentent 2603 enfants. Dans ce nombre on compte pas les écoles des Sœurs de la Charité, écoles qui donnent l'instruction à près de quatre cents autres enfants!

MANUFACTURES.—L'Australie consomme aujourd'hui avec sa population de 2,000,000 âmes plus d'objets de manufactures anglaises que n'en consommait en 1774 toute l'Amérique du Nord avec une population de 2,000,000 d'habitants.

LES ÉDITEURS!—Le rédacteur d'un journal du Texas demande à ses abonnés de vouloir bien l'excuser, s'il ne leur donne que peu de matières éditoriales; car il s'est fait rouer de coups et a reçu une balle dans le corps, quant à son premier assistant, il ne peut s'en servir, car il vient de se casser le bras droit. Et enfin son second assistant est dans ce moment occupé à tomber en convulsions. Finalement il demande encore l'indulgence de ses lecteurs; car il n'a pas reçu de journaux depuis quinze jours!

SAXE.—Une révolte a eu lieu à Chemnitz, le 11 septembre. Les ouvriers ont élevé des barricades qui ont été détruites par les troupes. Les ouvriers ont eu 14 tués et 40 blessés. Cette démonstration a été montée par le parti républicain.

HANNOVER.—Le roi a adopté la constitution adoptée par la diète à sa dernière session.

MEXIQUE.—Un spectacle extrêmement rare a été offert la semaine dernière aux habitants de Tlaxcala (Mexique). Le gouverneur de la prison a tiré un drapau blanc et ouvert toutes les portes, afin que tout le monde pût visiter l'établissement qui ne renfermait aucun pensionnaire.

ROSSI.—Des lettres de Rome, arrivées aujourd'hui à Paris, annoncent que M. Rossi, ancien ambassadeur de France auprès de Saint-Siège, a accepté un portefeuille dans le ministère romain. Bologne était très agitée, on craignait un soulèvement.

INCORPORATION.—On assure que le pouvoir central allemand va incorporer la principauté de Hohenzollern Sigmaringen en partie au Wurtemberg et en partie au grand-duché de Bade, d'accord avec la famille régnante. Cet exemple sera sans doute suivi par d'autres petits états allemands.

UN NOUVEAU.—Voici un genre de réclame électorale qui dépasse tout ce qui avait été imaginé jusqu'ici. Le Siebel raconte qu'avant-hier M. Green s'est élevé dans un ballon, et du haut des cieux, il a inondé le département de la Seine de plusieurs milliers de bulletins portant tous le nom de M. Dessert; on peut juger de l'étonnement des habitants de la campagne, qui croyaient recevoir ainsi une inspiration du ciel.

UNE MENACE.—Après une séance où le chambre s'était montrée fort indocile, M. Armand Marrast dit à la question: —Demain, si ces messieurs ne sont pas sages, en manière de punition, j'accorderai pendant une heure et demie la parole à M. Pierre Leroux. La menace a fait de l'effet.

DÉCÈS.

En cette ville, le 17 du courant, Demoiselle Marie Clé ment, âgée de 56 ans.

A Saint-Jean Port-Joly, le 8 octobre. Demoiselle Marie-Agnès-Léocadie Fournier, âgée de 31 ans, sœur du représentant actuel du comté de Pislet.

Noyé, le 9 Zacharie-Isaac Lambert, âgé de 20 ans, de la paroisse de Saint-Antoine de Tilly;

L. A. HUGUET-LATOURE, NOTAIRE.

No. 16, RUE ST. VINCENT, MONTREAL. Montréal, 20 octobre 1848.—sm

LES MEMBRES de la SOCIÉTÉ de la TEMPÉRANCE sont priés de se rendre à une assemblée qui aura lieu DIMANCHE prochain le 22 du courant à Trois heures P. M. dans la salle de l'École de l'Évêché pour procéder à la réorganisation de la dite Société.

Par Ordre,

E. B. DUFORT, Secrétaire.

19 oct.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNEE 1849.

CE CALENDRIER sera à vendre vers le 1er novembre prochain aux bureaux des Mélanges Religieux et chez les principaux libraires de cette ville.

Ce Calendrier est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il sera de plus de beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier.

Ce Calendrier contient ce qui suit:

Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année;

Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens;

Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec;

La liste et les termes des cours de justice;

Une table relative au commencement de l'Aurore et à la fin du crépuscule;

Un tableau de la valeur, etc., des monnaies;

Le commencement des saisons;

La date des quatre-temps;

Le comput ecclésiastique;

Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude;

La liste des principaux membres du Gouvernement;

La liste des membres de la législature provinciale;

La liste des membres du Conseil législatif;

La liste des Examinateurs des Lettrés pour Québec et Montréal, etc., etc.

La liste complète des Magistrats, des Avocats, des Notaires, des Médecins, etc. etc. etc.

CE CALENDRIER sera vendu à TRÈS-BAS PRIX EN DÉTAIL; soit encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en GROS.

Montréal, 6 octobre 1848.

LA REVUE CANADIENNE ET PALBUQU LITTÉRAIRE.

Le sous-gérant informe ses abonnés que par un arrangement fait avec le propriétaire de la Minerve, il lui a transporté ses listes de souscriptions et que ce journal leur sera adressé à la place de la Revue Canadienne et particulièrement à ceux des abonnés qui ont payé d'avance, et il les prie de vouloir bien continuer à la Minerve la même faveur qu'il en a reçu lui-même.

Quant à l'Album Littéraire, la publication en sera reprise incessamment et continuée.

LOUIS O. LE TOURNEUX.

Rue St. Vincent, 9 oct.

COLLEGE MASSON

LES CLASSES DU COLLÈGE MASSON à Terrebonne se sont ouvertes le CINQ DE SEPTEMBRE. Montréal, 19 septembre 1848.

L. P. BOUVIN,

Coin des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT,

VERTU de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages un RICHES ASSORTIMENT de MONTRES, BUCLIÈRES, articles de goût, etc. etc. Montréal, 26 mai 1848.

L. O. LE TOURNEUX

AVOCAT ET PROCUREUR,

A établi son Bureau au No. 15, rue St Vincent.

Montréal, le 1848.

AVIS.

Le Soussigné prie toutes les personnes qui lui sont en-devances, soit pour abonnement à la Revue Canadienne et l'Album Littéraire, soit pour publication d'annonces ou impressions, de venir au plutôt régler leurs comptes, ou de lui en faire parvenir le montant sans délai; et qu'il est nécessaire de clore au plus vite les affaires de son établissement.

LOUIS O. LE TOURNEUX.

AGENCE

POUR L'ETABLISSEMENT DES TOWNSHIPS DE L'EST.

TOWNSHIP DE HAM. 1er Août, 1848.

Le soussigné, Agent préposé par Son Excellence le Gouverneur Général pour diriger les établissements des Terres de la Couronne dans les Comtés de Mégantic et Sherbrooke...

Cinquante acres de terre seront donnés à tout colon âgé de dix-huit ans, et sujet de Sa Majesté, qui se présentera muni d'un Certificat de probité, sobriété et de moyens d'existence...

Le porteur de ce Certificat ira à l'Agent (qui le enregistrera) son nom, son âge, son état, métier ou profession, s'il est marié, le nom et l'âge de sa femme, combien il a d'enfants...

Les conditions du billet de location sont—de prendre possession dans un mois de la date du billet—de mettre en état culture et rapport au moins douze arpents de la terre en quatre années...

On permettra à ceux qui auront obtenu un lot gratuit d'en acheter jusqu'à trois autres sur le chemin (cent cinquante acres) à Quatre Chênes l'acre, payable comptant...

Pour se rendre au Bureau de l'Agence au Lac Nicolet, les personnes du District de Québec peuvent prendre le chemin Gosford à St. Nicolas, ou celui de Lambton à St. François de la Beauce.

Les habitants du District des Trois-Rivières ont le chemin des bois francs à Gentilly, en traversant Somerset, et celui du Port St. François, en passant par Sherbrooke.

Ceux du District de Montréal, peuvent prendre les chemins des Townships à St. Mathias sur la Rivière Chambly, à St. Hyacinthe et à Sorel, pour se rendre à Sherbrooke, d'où le chemin Gosford les conduira à l'Agence.

Lorsque le chemin de Wotton aura été complété, la route par Richmond et Danville, dans le Township de Shipton, offrira une communication plus courte avec la résidence de l'Agent pour les Districts de Montréal et des Trois-Rivières.

Le sol du territoire à établir est généralement d'une bonne qualité, couvert d'ébale et mérisier sur les hauteurs, et de frêne, d'orme et de cèdre dans les endroits plus bas.

Les principaux chemins seront ouverts aux frais du Gouvernement.

L'Association des Townships se propose de bâtir des Chapelles, des Maisons d'École et d'entretenir leurs Missionnaires.

Il ne doit pas y avoir d'exclusion d'origine dans cette colonisation, mais on invite particulièrement les Canadiens qui ne peuvent plus obtenir de terres dans les Seigneuries, à profiter d'une occasion aussi favorable de s'en procurer gratuitement, et dans une localité qui offre les plus grands avantages.

Les chemins maintenant en projet de construction, sont:

1. Le chemin de Wotton, partant de l'angle sud-est du Township de Shipton entre les quatrième et cinquième rangs de Wotton, allant au sud-est jusqu'à l'intersection des onzième et douzième rangs de ce Township, et continuant entre ces rangs vers le nord-est jusqu'à la ligne sud-ouest de l'augmentation du Township de Ham, puis, entre le premier et second rangs de la dite augmentation jusqu'au lot numéro dix, où il rencontrera le chemin Gosford, qui se prolonge jusqu'à Wolfstown.

La longueur de ce chemin est à peu-près de dix-neuf milles.

2. Le chemin Mégantic, partant du chemin Gosford à son intersection avec les lignes sud-est de Wolfstown, et qui traversera dans une direction sud-est le territoire communément appelé St. François dans toute sa longueur jusqu'au lac Mégantic, distance d'environ 37 milles.

3. La continuation du chemin Lambton (qui forme la ligne des comtés de Sherbrooke et Mégantic) jusqu'à la ligne nord-est du Township de Lingwick, pour joindre à ce point le chemin qui conduit à Gould sur les établissements de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique. Le chemin Lambton est déjà ouvert depuis St. François de la Beauce jusqu'à la ligne du comté.

4. Le chemin Victoria, partant du chemin Lambton à son intersection de la ligne sud-ouest du Township de ce nom, et suivant la ligne du comté vers le sud-est jusqu'au Township de Gairdner, où il prendra une direction sud-ouest à travers le dit territoire, pour, au Township de Hampden, tomber dans le chemin de Otter Brook, qui conduit au Village de Victoria. L'étendue de ce chemin sera d'environ 22 milles.

Ces différents chemins seront ouverts sur une largeur de 66 piéps et le terrain de chaque côté sera divisé en lots de 50 acres chaque pour être donnés gratuitement, en outre le chemin principal de chacune de ces sections, il y en aura deux autres (un de chaque côté du premier) de largeur de 50 acres seront également faits. Mais comme ces chemins additionnels il ne sera fait par le Gouvernement d'autres frais que ceux d'arpentage, les concessionnaires seront tenus d'ouvrir le chemin sur leurs devantures respectives.

J. OLIVIER ARCAD, Agent pour l'Établissement des Townships de l'Est. Montréal, 8 août 1848.—1 m 4 m

COLONISATION.

La Compagnie des terres de l'Amérique Britannique annonce aux cultivateurs canadiens du District de Montréal que par un arrangement fait avec l'Association pour l'établissement des townships de l'Est, elle est prête à offrir toutes les terres dans ce district au choix de respectables et industrieux canadiens-français et autres, à des termes qui devront attirer l'attention de tous ceux qui, pour quelque cause que ce soit, sont disposés à laisser leur patrie natale.

Le but bienveillant de l'Association est de procurer au colon des townships de l'Est, les privilèges religieux et sociaux dont il jouit actuellement, et c'est avec plaisir que la Compagnie des Terres s'est déterminée à faciliter cet objet en cédant ses terres au choix des applicants à des termes plus avantageux qu'elle ne les a jamais ci devant offertes. Et, tandis que l'Association et sa Grandeur l'évêque de Montréal s'occupent de la bâtisse de chapelles et enverront des missionnaires au besoin, la Compagnie des Terres procurera des terres fertiles à un prix modéré, construira des moulins, fera faire des chemins, et en un mot accomplira toutes les obligations auxquelles le Seigneur a été sujet jusqu'à présent, sans assujettir le colon aux conditions onéreuses attachées aux terres des Seigneuries.

Dans le Township de Roxton, l'Association a décidé de faire son début en encourageant la formation d'un établissement prospère, composé du surplus de la population des Seigneuries, et la Compagnie des Terres demande une attention particulière à l'annonce de l'Association concernant les avantages que peuvent avoir les cultivateurs qui iraient s'y fixer.

Quoique l'Association ait choisi Roxton pour y faire son premier essai, il ne faut pas néanmoins supposer que les beaux et florissants établissements canadiens dans Stukeley et Ely aient été oubliés; les colons peuvent aussi y diriger leur attention, avec la certitude de participer aux avantages d'un District qui a déjà changé l'état de pauvreté de ses premiers habitants en indépendance et aisance, et avec l'assurance en outre que, sous l'opération bienfaisante de la Société patronne, il sera subvenu à leurs divers besoins d'une manière inconnue aux premiers cultivateurs dont le succès rejouit et encourage maintenant les autres.

Dans le Township de Stukeley, la Compagnie offre aux acheteurs dix mille acres de terre depuis 10s. à 12s. 6d., par acre anglais, en tels lots que l'on désirera depuis cinquante acres et au-dessus. Ce Township est maintenant habité par une population nombreuse et florissante de canadiens. Il y a une chapelle, des moulins, des bureaux de poste, magasins, manufactures de potasse ainsi que des auberges. Les terres sont couvertes de superbes sucreries, de mérisiers, hêtres, etc, et réalisent des produits abondants.

Dans Ely, qui est joint aux habitations de Stukeley, il y a aussi une population considérable et croissante de canadiens. La Compagnie des Terres y possède treize mille acres de terre aussi fertile et bonne que celles de Stukeley, et les offre en vente aux mêmes prix.

Dans Orford, joignant aussi Stukeley à l'est, et communiquant à ces habitations par le chemin de la malle de Montréal à Sherbrooke, il s'est aussi dernièrement commencé un Etablissement Canadien. On y a bâti deux moulins à scies, et un moulin à farine sera en opération cet automne. Il y a de plus une manufacture de potasse, une auberge, et un magasin. La Compagnie des Terres a près de quarante mille acres de terre à vendre dans Orford, et désire particulièrement y encourager l'établissement de bons cultivateurs canadiens. Les meilleurs terres en bois franc sont en conséquence maintenant offertes comme premier encouragement, au bas prix de 7s. 6d. l'acre, quoiqu'égales en qualité à celles de Stukeley et d'Ely. La Compagnie a aussi l'assurance de l'Association, qu'aussitôt que ses fonds le lui permettront, elle fera bâtir une chapelle et une maison d'école après que 80 familles s'y seront établies, et leur procurera un missionnaire.

Les acheteurs n'ont qu'à payer l'intérêt du prix de leurs terres pendant les premières dix années, liquidant ensuite le prix d'achat en quatre versements égaux annuels avec intérêt, et aucune autre demande ou redevance n'est jamais ensuite payable par le colon.

Il n'est exigé aucun argent comptant. Pour le présent, la Compagnie prend des produits négociables en paiement, et en certains cas elle permet que partie du prix de la terre soit payée en travail sur les chemins.

Le colon n'est pas obligé de faire moudre ses grains aux moulins de la Compagnie, qui ne gêne les colons en aucune manière. Il peut de cette manière, en s'établissant sur une terre de la Compagnie dans les Townships de l'Est, jouir de tous les avantages de son endroit natal, de sa langue, de sa religion et de ses habitudes sociales, sans aucune des restrictions qui paralysent ailleurs son industrie et son esprit d'entreprise.

La distance de St. Césaire à Stukeley est de douze lieues, par un bon chemin où passent tous les jours les malles de Montréal, de Sherbrooke et de Stanstead. Orford et Ely sont à une distance d'environ une lieue et demie au delà.

On peut faire application pour des terres à l'agent sur les lieux, M. GEORGE BONNALLIE qui donnera toute information et assistance nécessaires, aux personnes désirant acheter des terres. On, si on le préfère, on pourra s'adresser à A. T. GALT, Ecuyer, à Sherbrooke, le Commissaire de la Compagnie.

La Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique a aussi à vendre beaucoup de terres dans tous les autres Townships, dont elle disposera à des conditions également faciles. On voudra bien référer aux autres avertissements qui les concernent, ou s'adresser au Commissaire de la Compagnie à Sherbrooke.

N. B.—Pour s'assurer d'un nombre de colons respectables, certains avantages additionnels sont accordés à ceux qui sont recommandés par l'Association comme possédant les moyens et les qualités nécessaires pour s'établir dans les bois; et la même indulgence sera accordée par les soussignés à tous tels acheteurs futurs qui, au temps de leur demande pour des terres, prouveront d'une manière satisfaisante leur aptitude et disposition à faire des colons industrieux, et qui conséquemment ne pourront que prospérer.

A. T. GALT, Commissaire.

Bureau de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique, Sherbrooke, Township de l'Est, 10 juil. Montréal, 4 août 1848. 1s6s.

Gerin-Lajoie, AVOCAT.

Établi son BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve.—22 septembre.

BANQUE D'ÉPARGNES

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON:

Monsieur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président, A. Larocque, V. Président, Francis Hincks, H. Mulholland, Edw. in Atwater, Damasc Masson, Nelson Davis, Henry Judah, L. T. Drummond, P. Beaubien, Joseph Bourret, H. Mulholland, Edw. in Atwater, Barthw. O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Grenier,

AVIS. L'EST est donné par les présentes que cette Institution paiera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le ou après le premier jour d'août prochain—Les Dépôts reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs des samedis et lundis (les fêtes exceptées) Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, et le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier

27 juillet 1848.

AVIS.

LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption vis-à-vis l'église de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radeaux d'au moins quatre vingt piéps. Il y aura un pont-levis de trente piéps de largeur. Il sera élevé à sept piéps au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté, à qui voudra, de tenir une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Marville.

- Les péages qui seront demandés, sont: 1. Pour chaque carrosse ou autre voiture à quatre roues ou voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait: Six deniers courant. 2. Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues, chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait: Quatre deniers. 3. Pour chaque cheval ou autre bête de trait, attelé aux voitures ci-dessus mentionnées: Deux deniers et 4. Pour chaque personne à cheval: Deux deniers et 5. Pour chaque personne à pied: Un denier. 6. Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à corne Un denier et demi. 7. Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, pour autre animal de même taille: Un demi denier courant

J. F. LA ROCQUE. A. E. ARCHAMBAULT. P. U. ARCHAMBAULT. AMABLE ARCHAMBAULT. NARCISSE GALARNEAU. CYRILLE CHAPUT. JOSEPH PELLETIER, fils. CAMILLE ARCHAMBAULT. AGAPIT CHAPUT.

L'Assomption, 1er juin 1848.

COLLEGE DE REGIOPOLIS.

KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Rév. J. FARREL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; autant par son fini et son élégance que par ses dimensions (ayant 5 étages et 150 piéps de longueur) et l'étendue de son terrain.

La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, pour l'année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes paient £3 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; et les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; et ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; et toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps elle est forte. On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison. La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion. S'adresser au Rév. ANGUS MACDONELL, au Collège de Kingston. Montréal, 18 août 1848.

A VENDRE.

UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain. JOSEPH LAJEUNESSE.

Montréal, 18 juillet 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

DE J. B. ROLLAND,

24, RUE ST VINCENT

MONTRÉAL

On trouve constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fournitures d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21. octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau: REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., etc., aussi bas qu'il se peut. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs. J. Bte. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie

ECCLESIASTIQUE.

Les soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont précédemment annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE. Ils ont constamment en main des livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et partiellement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortent de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront. CHAPELLEAU et LAMOTHE. Montréal, 1er. mai 1848.

AVIS.

DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER DE MAI prochain, l'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHÊLINS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chêlins courant, payables par semestre.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien. Nous prions toutes les personnes, amis de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avertissement dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangent avec nous, nous confieront, en reproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occasion. On s'abonne chez MM. les Curés, A Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez MM. J. & O. Gréville, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute Ville. A Montréal, chez E. R. Fabre, écrivain, No. 3, Rue St. Vincent.

STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE.

Québec, 17 mars, 1848.

P. GENDRON

IMPRIMEUR

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTRÉAL.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a vert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés. On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telles que:

- LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLET D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONNAISSANCEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRES-REDUITS.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis Haute-Ville Québec.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire au Mélange doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Table with 2 columns: Description of ad types and their prices. Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 20 2 6; Chaque insertion subséquente, 0 0 7; Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 0 0 6; Chaque insertion subséquente, 0 0 1 1; Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne, 0 0 4; Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1.

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & Cie., Libraires; Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Écr. N. P.; Québec, M. D. MARTINÉAU, Écr. V; Ste. Anne, M. P. PILOTE, Puv. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Mairie, côté rue de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET & JOS. CHAPLEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.